



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Ile Maurice

Question écrite n° 26840

### Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation qui prévaut dans l'île Maurice où les droits de l'homme sont bafoués. L'île Maurice est à feu et à sang, en pleine révolte contre l'ordre social, surtout depuis que deux artistes chanteurs ont été assassinés par les forces de l'ordre. Parmi les dernières victimes de la police mauricienne, figurent Kaya (chanteur de reggae) qui a été arrêté à son domicile le jeudi 18 février 1999 par la police et retrouvé mort dans sa geôle le dimanche 21 février, mais aussi Berger Agathe abattu par les forces de l'ordre, Désiré François (chanteur de cassiya) blessé d'une décharge de chevrotine et François Bruno (chanteur) gravement blessé. C'est toute la jeunesse créole de l'île Maurice qui a été touchée au travers de ses vedettes, dont le seul crime était de demander la dépénalisation du cannabis. Il proteste contre ces pratiques indignes et lui demande s'il compte interpellier les responsables politiques mauriciens afin que soient prises des mesures rapides pour le respect des droits de l'homme dans l'île Maurice.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministère des affaires étrangères sur les émeutes ayant affecté récemment l'île Maurice, et lui demander quelle attitude la France entend adopter à l'égard des autorités mauriciennes. Ces émeutes ont éclaté dans plusieurs quartiers de Port-Louis, le 21 février 1999, et ont duré quatre jours. Des enquêtes officielles sont en cours aussi bien pour déterminer la cause du décès en prison du chanteur Kaya que pour identifier les auteurs des incendies, des pillages et des profanations de lieux de culte, qui sont le fait des émeutiers. Deux commissions ont été mises sur pied à cet effet : une commission d'enquête sur les émeutes, présidée par un magistrat renommé pour son intégrité, et une commission judiciaire chargée de faire la lumière sur la mort du chanteur. La presse écrite, particulièrement libre à Maurice, a eu toute latitude pour commenter ces événements. L'opposition a également pu évoquer ces faits de façon approfondie, lors de la reprise des travaux parlementaires, le 23 mars. C'est donc dans le respect de la loi que Maurice, en conformité avec sa tradition d'Etat de droit, a géré ces événements dramatiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26840

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1481

**Réponse publiée le :** 3 mai 1999, page 2631